

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Natalie Lejeune a été désignée présidente du Tribunal administratif du Québec par le décret numéro 533-2016 du 15 juin 2016, que son mandat vient à échéance le 17 juillet 2019 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE M<sup>e</sup> Natalie Lejeune soit désignée de nouveau présidente du Tribunal administratif du Québec, pour un mandat de deux ans à compter du 18 juillet 2019, au traitement annuel de 206 090 \$;

QUE M<sup>e</sup> Natalie Lejeune continue de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec (chapitre J-3, r. 3.1).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

70683

Gouvernement du Québec

### Décret 521-2019, 29 mai 2019

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 12<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes qui se tiendra du 2 au 4 juin 2019

ATTENDU QUE la 12<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes se tiendra à Montréal (Québec), du 2 au 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie:

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la 12<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes qui se tiendra du 2 au 4 juin 2019;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le premier ministre, de :

— Madame Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;

— Monsieur Robert Keating, sous-ministre, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Elizabeth Rody, sous-ministre adjointe et chef du Protocole, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Éric Marquis, sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales États-Unis, Amériques et Asie-Pacifique, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Donald Leblanc, délégué du Québec à Atlanta, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE la délégation officielle du Québec à la 12<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

70684

Gouvernement du Québec

### Décret 522-2019, 29 mai 2019

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la septième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui se tiendra du 4 au 7 juin 2019

ATTENDU QUE la septième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture se tiendra à Paris (France), du 4 au 7 juin 2019;